

Le retour du printemps!

Sommaire

Page 1 Sommaire

Le mot du Maire Page 2



Le saviez-vous?

Le budget municipal

Page 3

CORONAVIRUS COVID-19 Actus COVID



Travaux Ecole

Page 4



Inventaire du patrimoine de Saix



Fontaine des Petits Bodeaux



Civisme et travaux saisonniers

Page 5



Le démarchage à domicile Les canons effaroucheurs

Page 6



Vignes, Vins, Randos (VVR)



Dates à retenir

Page 7



Actualités

Page 8
Etat civil
Page 9

Infos pratiques

Retrouvez les éléments de ce bulletin sur le site saix-86120.fr



Chers habitants de SAIX,

L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil confirment que le printemps est bien installé, période propice à la détente et aux travaux de plein air. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

En effet, le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien. Je vous réitère mon appel à la plus grande prudence. Continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers. Je tiens également à vous rappeler que les élus restent mobilisés à vos côtés pour lutter contre cette pandémie. N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin. Les vaccins arrivent sur notre territoire, et avec eux, l'espoir de retrouver un peu de liberté. Un centre a été ouvert à Loudun et va faciliter l'accès aux vaccins pour celles et ceux qui le souhaitent.

Nos Associations sont à l'arrêt, nos manifestations annulées, notre fonctionnement est chamboulé.

Notre école a été jusqu'à ce jour relativement préservée, ceci sûrement grâce à la mise en œuvre et au respect du protocole sanitaire par les enseignantes et le personnel communal que je tiens à remercier pour leur professionnalisme.

Il faut garder le moral et être convaincu que dès que nous sortirons de cette période compliquée, la vie locale de notre commune reprendra le cours naturel des choses. Pour ma part, sur le plan municipal, le plus compliqué dans cette période est de ne pas pouvoir vous rencontrer comme le conseil municipal et moi-même avions l'occasion de le faire lors des animations et cérémonies programmées au cours de l'année. Nous y remédierons bientôt!

L'équipe Municipale est au travail, les réflexions s'engagent sur la continuité des projets débutés en 2020 et sur de nouveaux dossiers pour répondre aux besoins essentiels du service public tout en réalisant les investissements utiles et indispensables.

Ce bulletin vous présentera un point sur le budget communal voté le 29 mars dernier et plusieurs articles sur les projets en cours et autres thématiques qui nous tiennent à cœur et qui nous permettront de préserver nos valeurs et le bien vivre à SAIX.

Soyez patients, prenez soin de vous et de l'ensemble de vos proches.

Sylvie BARILLOT Maire de SAIX



Le traditionnel brin de muguet ...

Le saviez-vous ? ... Le muguet, autrement appelé Lis des vallées ou gazon du Parnasse ... Pour la raison qu'Apollon, Dieu du mont Parnasse dans la mythologie grecque, créa le muguet pour les pieds délicats des neufs Muses qui l'entouraient... Ainsi le muguet débute sa carrière en tapis parfumé!

C'est au roi de France Charles IX que l'on doit la tradition de s'offrir des brins de muguet le 1^{er} mai. Le monarque reçu un brin, le 1^{er} mai 1561 d'un de ses chevaliers, au titre de porte bonheur. Il perpétua le geste en offrant tous les ans, une fleur de muguet aux dames de la cour.

Auparavant, le 1er mai était le jour de la fête de l'amour, jour où les damoiseaux, offraient des couronnes de feuillages et de fleurs à leur bien-aimée. La fleur blanche symbolisant la pureté et la chasteté, y prenait place.

Prenez garde cependant : Le muguet est une fleur très toxique. Ne porter à la bouche ni feuilles, ni fleurs, ni fruits, pas même l'eau du vase !

Le budget Bilan 2020 – Prévisionnel 2021





Lundi 29 mars, le compte administratif 2020 et le budget 2021 ont été votés à l'unanimité et à l'équilibre.

Pour le bilan 2020 : un résultat de fonctionnement a été reporté en 2021 à hauteur de 61 782,24€ bien que les recettes aient été amoindries du fait de la crise sanitaire. En effet, il n'y a quasiment pas eu de locations de la salle des fêtes et du chapiteau et les dotations ont subi une légère baisse.

Les dépenses COVID ont peu grevé le budget 2020 et il en sera de même pour 2021.

Pour le budget prévisionnel 2021 :

Concernant le fonctionnement, des dépenses incompressibles pour répondre au service public de notre collectivité (école, entretien voirie et bâtiments, fluides, charges de personnels) sont indispensables à nos besoins.

Pour détailler les lignes principales du <u>budget de fonctionnement</u> 2021, les charges à caractère général représentent 34.20% des dépenses, les charges du personnel et frais assimilés 29.21% et les autres charges de gestion courante 8.42%. Ces dépenses sont bien entendu compensées par des recettes pour être à l'équilibre.

Concernant <u>les investissements 2021</u>, ils sont mesurés pour être financés par nos fonds propres et par un recours à l'emprunt. Des investissements importants et nécessaires sur la voirie avaient été réalisés lors des précédents mandats, financés par les fonds propres plutôt que par un emprunt, ce qui a entraîné un déficit d'investissement reporté sur l'exercice 2021. Pour détailler les lignes principales du budget d'investissement 2021, les travaux pour l'école représentent 38.29% des dépenses, la voirie 13.37% et le report du déficit 27.58%.

2021 sera consacré en grande partie aux travaux de rénovation de l'école maternelle et de la cantine scolaire ainsi qu'à la continuité des travaux engagés sur la voirie. Ces dépenses sont bien entendu compensées par des recettes pour être à l'équilibre.

Il a été décidé que les taxes foncières ne seront pas augmentées de façon disproportionnée : le taux d'évolution sera de 1%.

Concernant <u>la réforme de la taxe d'habitation</u>, sa disparition de nos recettes est compensée par la part de la taxe foncière perçue initialement par le département. Pour rappel, en 2019, la commune comprenait 139 logements imposés à la taxe d'habitation dont 18% de résidences secondaires.

Au vu de la crise sanitaire qui se prolonge, il est à craindre des contraintes négatives pour nos collectivités qui risquent de voir leur budget impacté. Le conseil municipal veillera à la maîtrise de son budget.



CORONAVIRUS COVID-19

Point COVID-19

Indicateurs de suivi de la campagne de vaccination

Au total depuis le début de la campagne de vaccination :

- > Un peu plus de 17 645 000 injections ont été réalisées (en cumulant première et deuxième injections) dont près de 4 845 000 personnes ont reçu les deux injections de vaccin.
- > 23,7% des personnes de plus de 18 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- > 100% des résidents d'EHPAD ou d'USLD ont reçu au moins une injection de vaccin.
- > 69% des personnes âgées de plus de 75 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- > 68% des professionnels et intervenants de santé ont reçu au moins une injection de vaccin.
- > 81% des professionnels et intervenants de santé de plus de 50 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 1501 centres de vaccination sont en activité

Communiqué Association des Maires de France du 20 avril 2021

A compter du 19 avril 2021

centre de vaccination permanent (Pfizer)

les lundis et mardis de 9h00 à 17h00 Espace culturel R. MONORY

<u>uniquement</u> les + de 60 ans et les personnes avec comorbidités

Prendre rendez-vous au 05.49.98.85.12 à compter du 12 avril de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 17h00

Vous trouverez l'agenda des réouvertures en page 10

La rénovation de l'école maternelle



Le chantier s'organise en plusieurs étapes :

Les premiers travaux de sécurisation de la salle de motricité ont été réalisés au début du printemps.

L'installation de nouveaux écrans pour les vidéo projecteurs sera effectuée avant l'été.

Pendant la période estivale seront réalisés des travaux sur les treize fenêtres de la façade avec un objectif d'optimisation énergétique. En effet, les fenêtres simple vitrage et sans volets seront remplacées par du double vitrage avec un verre Sécurit et des volets.

En parallèle, un chauffe-eau sera installé dans le bloc sanitaire, pour le confort des enfants.

De nouvelles étagères seront mises en place dans la salle de réunion des enseignantes, et dans la salle de motricité pour mieux organiser le rangement des équipements ludiques et pédagogiques.

Pour finir, la cuisine et la cantine se verront réaménagées, conformément aux règles sanitaires en vigueur, d'ici fin 2021.

L'agrandissement du préau augmentera l'espace d'accueil des élèves lors des intempéries.







L'inventaire du patrimoine de Saix

Depuis plus de deux ans, Thierry et Catherine Dousset du Clos de La Belle Cave à Saix arpentent les hameaux et les champs de la commune, avec l'autorisation des propriétaires et l'agréement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en vue de collecter les traces et indices de l'histoire de Saix.

Le résultat de ces recherches fera l'objet d'une exposition publique et gratuite. Un dossier technique sera déposé aux archives de la Mairie.

L'ensemble des savoirs individuels constituent un savoir collectif inestimable! Thierry et Catherine seraient très reconnaissants des éléments d'informations que vous pourriez leur fournir : souvenirs, documents écrits, photographies à caractère historique/archéologique.

L'anonymat est respecté et garanti sur simple demande.

Pour tout renseignement: thierry.dousset.86120@gmail.com

Nota Bene : La recherche d'objets métalliques dans le sol est soumise à autorisation du propriétaire et de la DRAC.

Tous les ans, une partie importante du patrimoine de Saix disparait et la connaissance liée à la découverte d'un objet est perdue.

Signalez à la Mairie toute présence suspecte dans vos champs.



L'aménagement des Petits Bodeaux





Les sources des Petits Bodeaux font déjà l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années. Elles ont été aménagées avec le double objectif de répondre à votre agrément et de favoriser la biodiversité. Objectif atteint!

La mairie de Saix et la Communauté de Communes du Pays Loudunais (CCPL) conjointement au chevet de ce petit coin de nature poursuivent son aménagement. Exemples des travaux à venir : Un blindage d'acacias renforcera la rive fragilisée de l'un des bassins. La population des ragondins sera régulée pour permettre le développement de la flore aquatique et de la faune des zones humides.



Civisme et travaux saisonniers

Il peut être tentant en cette période de petits travaux saisonniers de brûler au fond du jardin les déchets végétaux, d'utiliser des engins bruyants en dehors des horaires autorisés, de se débarrasser de gravats dans la nature, voire de polluer sciemment ou pas notre petit coin de campagne...

Il est bon de rappeler que de tels agissements sont néfastes aux bonnes relations de voisinage, à la qualité de notre environnement ... et aux intérêts du contrevenant qui ferait l'objet d'une plainte ou d'un flagrant délit.

Vous pouvez consulter la législation en vigueur sur internet ou en demandant des informations auprès du secrétariat de la Mairie.





Vigilance sur le démarchage à domicile



Le **démarchage à domicile** est une pratique commerciale encadrée par la Loi. Mais il peut servir de prétexte à des malhonnêtes pour subtiliser vos biens, vous escroquer ou exercer une pression commerciale agressive pour vous inciter à signer un contrat.

Sachez détecter le comportement anormal d'un démarcheur, qui devra éveiller votre suspicion. Vous n'avez rien demandé et on vous propose un travail ou une prestation qui sera réalisé séance tenante ? Prenez le temps de la réflexion ! **Un empressement de votre démarcheur à réaliser les travaux n'est pas un bon signe.**

Tout agent d'un service public dispose d'une carte professionnelle. Demandez-lui de vous la présenter et prenez le temps de l'examiner (pas de passage éclair, souvent synonyme de fausse carte. Ce point doit vous alerter !).

Pour vérification, n'hésitez pas à appeler le service des agents qui se présentent chez vous. De véritables agents de service public ne s'en offusqueront pas.

Vous trouverez un gendarme qualifié correspondant ou référent sûreté dans chaque brigade du département pour vous conseiller, afin de réduire vos risques. La gendarmerie de la Vienne a fait le choix de doter chacune de ses brigades d'au moins deux correspondants sûreté. Contactez votre gendarmerie la plus proche et demandez un rendez-vous!

Source Gendarmerie Nationale – Groupement de la Vienne





Les canons effaroucheurs

L'agriculture, surtout en période de gros travaux, génère des bruits et c'est normal. Là où ce n'est plus normal, c'est quand ça dépasse de façon répétitive, prolongée et intense les seuils d'émergence de ces bruits. C'est le cas des canons effaroucheurs lorsqu'ils sont mal réglés, que leur répétition est trop rapprochée et surtout qu'ils continuent de fonctionner la nuit.

L'article R1334-31 du code de la santé publique précise que « aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. Et cela qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

A partir de là, concernant les canons effaroucheurs, l'article R1334-32 du code de la santé publique précise que « lorsque ce bruit a pour origine une activité professionnelle (notamment agricole), et dont les conditions d'exercice relatives au bruit n'ont pas été fixées par les autorités compétentes (ce qui supposent qu'elles peuvent être réglementées par le préfet ou le maire), l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme est caractérisée si l'émergence globale de ce bruit perçu est supérieure à la limite légale... »

Lorsque cette règle n'est pas respectée, le maire, à défaut le préfet, ont le pouvoir, en application des articles L2212-2 et L 2214-4 du code général des collectivités territoriales, R1334-37 du code de la santé publique et de l'article L571-17 du code de l'environnement, de mettre en demeure le contrevenant d'avoir à respecter la règlementation sur le bruit de voisinage et d'activités.





La randonnée Vignes Vins Randos (VVR) à Saix





le 4 septembre 2021

Pour la 2^{ème} année, l'Association des Vignerons de Saumur Vienne s'associe à Interloire et à la Communauté de communes du Pays Loudunais pour organiser cet évènement. En 2020, le circuit s'était déroulé à Pouançay et 2021 c'est le tour de Saix.

Au départ du village de Saix, partez pour une randonnée magnifique au cœur du vignoble. Profitez de superbes panoramas et laissez-vous guider à travers les vignes, à la découverte du patrimoine troglodytique et des savoir-faire des vignerons, dans une nature préservée.

Deux parcours : la randonnée de 8 kms (3h30) avec 3 arrêts-dégustation commentés et le circuit famille de 4 kms (2h30) avec 2 arrêts-dégustations.

Le village VVR sera installé sur la place de l'église où les randonneurs pourront acheter les vins dégustés sur le circuit, des produits du terroir. On y trouvera aussi des jeux gonflables pour les enfants ainsi qu'une troupe de musiciens pour l'animation du village.

Ecole des vignes: au retour de votre balade, participez à un cours sur les accords mets et vins avec un sommelier professionnel. Sur le village VVR, après une heure d'atelier, vous serez les pros des accords avec les vins du Val de Loire. L'accès à l'atelier est strictement réservé aux participants de Vignes Vins Randos. Réservez vos places (15€ par adulte) lors de l'inscription à votre randonnée.

Horaires: 14h30

Restauration possible sur place / food-trucks (burgers et fouées)

Pique-nique autorisé

Pour participer à cet évènement, s'inscrire à partir de fin mai sur www.vvr-valdeloire.fr

10

Dates à retenir

8 mai : Commémoration de l'Armistice

Dans le respect de cette commémoration et malgré la crise sanitaire, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée, dans sa plus simple expression, avec un dépôt de gerbe devant le monument aux morts en présence de Mr Le Président de l'Union des anciens combattants, de porte-drapeaux et de représentants de la municipalité. A cette occasion, médailles et diplômes ont été remis dans le respect « des gestes barrière ».

8 mai: Repas des aînés

A l'identique de 2020, le repas pour les administrés de 70 ans et plus n'a pu avoir lieu comme prévu le 8 mai. La municipalité verra, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, comment cet évènement convivial pourrait être programmé au second semestre.

14 juillet: Fête Nationale

Ce sont les consignes gouvernementales qui nous amèneront à organiser ou pas les festivités du 14 juillet. Une communication ultérieure sera diffusée sur le sujet, pour vous tenir informés.

20 et 27 juin: Elections départementales et régionales

Les deux tours des élections se dérouleront dans la salle des fêtes dans le respect des « gestes barrière » et des consignes préfectorales communiquées en mairie et avec deux couloirs d'accès différents.



Les ateliers d'Anastasie





Des ateliers couture sont proposés er organisés régulièrement par Mme Anastasie Gilles dans ses locaux au 14 rue du Bois Mignon à SAIX. Plusieurs projets de couture sont déjà prêts à réaliser.

Les ateliers sont programmés pour une durée de 14h30 et plus selon le projet, pour un coût à partir de 27€. Ils sont ouverts aux adultes et aux enfants à partir de 8 ans.

Les fournitures sont comprises et les machines à coudre sont mises à disposition.

N'hésitez pas à contacter Mme Gilles pour connaître les dates de ses ateliers et à vous inscrire.

Deux ateliers gratuits seront proposés le dimanche 6 juin, 09h30 à 12h00 et 14h30 à 17h00, dans la salle des fêtes de SAIX et dans le respect des « gestes barrière ». Ces ateliers seront limités à quatre personnes. Vous pourrez vous inscrire au 06.73.99.60.59 ou lesatelierscouturedanastasie@gmail.com



Distributeur de baguettes



Ramassage scolaire



Le retour des amandiers



Pour rappel, un distributeur de baguettes tradition a été mis en service le 8 décembre 2020.

Il est approvisionné par la boulangerie de Fontevrault l'Abbaye tous les jours sauf le lundi.

Vous trouvez le distributeur sur le côté de la Mairie à côté de la boîte postale, le long de la RD 50.

Les autres tournées de pain restent en vigueur.

Un point avec la boulangerie qui approvisionne le distributeur sera fait avant l'été pour confirmer si le fonctionnement permet de maintenir ce service.

Dès le 3 mai 2021, et après échanges avec le service des transports scolaires de la Nouvelle Aquitaine, l'arrêt de la place de la mairie est supprimé et déplacé devant l'école maternelle. Lieu à proximité d'une zone habitée plus dense.

La commune de SAIX continuera à bénéficier de quatre arrêts de ramassage :

La Tourette L'Ecole Les Gaudières Les Friches Pour bien préparer la plantation des amandiers sur la commune, une réunion des viticulteurs de SAIX sera organisée prochainement pour définir du programme de replantation sur notre secteur.

Pour rappel, ce chantier est mené conjointement avec la Communauté de Communes du Pays Loudunais et l'Association des Vignerons Saumur Vienne.

Il est important de planifier la bonne période pour mener ces travaux et définir les lieux de plantation de ces nouveaux arbres en bordure des vignes.



Etat civil

Décès :

Marcel CHARBONNIER, né le 27 janvier 1937 à Saix, décédé le 3 avril 2021 à Saumur Eliane MAUDUIT, né le 13 août 1946 à Châtillon sur Indre, est décédée le 5 avril 2021 à Angers Le maire et le conseil municipal assurent de leur soutien les familles éprouvées.

Le printemps en images







Renseignements pratiques

URGENCES

18: Sapeurs-Pompiers

15: SAMU

17: Police / Gendarmerie

112: n° unique de secours

européen

Pharmacie Richard

Les Trois Moutiers (à 8,4 km) Tél 05 49 22 62 63

Pharmacie Bourgeois

Fontevraud l'Abbaye (à 6 km)

Tél 02 41 51 71 13

Pharmacie du Château

Brézé (à 7 km) Tél 02 41 51 68 66

Pharmacie Lambert

Montreuil Bellay (à 13 km) Tél 02 41 52 30 28

Cabinet médical des Trois Moutiers

Tél 05 49 22 63 77

Centre Hospitalier de Loudun

3 rue des visitandines 86200 Loudun Tél 05 49 98 42 42

Centre Hospitalier de Saumur

Rue de Fontevraud 49403 Saumur Cedex Tél 02 41 53 30 30

Mairie de Saix

1, rue Clotaire 1^{er} 86120 Saix

Tél 05 49 22 92 53 Fax 05 49 22 37 70

saix@departement86.fr Site : mairie-saix-86120.fr

Ouvert:

les lundis et mardis de 9h à 12h

les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 18h

Conseil Départemental de la Vienne

Place Aristide Briand BP 319 86008 Poitiers

Tél 05 49 55 66 00

Ouvert : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30

Conseil régional Nouvelle Aquitaine

15 rue de l'Ancienne Comédie BP 575

86021 Poitiers Cedex

Tél 05 49 55 77 00 www.poitou-charentes.fr

Communauté de Communes du Pays Loudunais

2 rue de la Fontaine d'Adam 86021 Loudun Cedex Tél 05 49 22 54 02 contact@pays-loudunais.fr

Caisse d'Allocations Familiales

1 rue de la mairie 86200 Loudun

Tél 0810 258 610 www.caf.fr

Ouvert : le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Urssaf

3 avenue de la Révolution 86046 Poitiers

Tél 39 57 www.urssaf.fr

Centre des Finances Publiques

(Impôts, Trésorerie)

19 rue du Palais 86200 Loudun

Tél 05 49 98 86 00

Particuliers: 05 49 98 86 10/ Professionnels 05 49 67 64 94 **Ouvert**: du mardi au jeudi

de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15

Collectif Loudunais pour le Logement

9 rue du Lion d'Or 86200 Loudun

Laurence Etourneux

Conseillère Logement

Tél 06 19 29 69 70

Tél 05 17 36 50 07

permanence à la Maison Départementale de la Solidarité

de proximité de Loudun

les mardis de 14h à 16h

cllogement86@yahoo.fr

Agence Postale la plus proche

Place Aumetz 86120 Roiffé

Tél 05 49 22 72 39

Ouvert:

du lundi au mercredi de 14h à 17h

le jeudi de 9h à 12h

le vendredi de 14h à 16h

Electricité Sorégies

42 avenue de Leuze 86200 Loudun Tél 0 810 505 050 05 49 44 79 00

SIVEER Eau potable

14 bis Boulevard du 8 mai 1945 86200 Loudun Tél 05 49 98 10 83

Rectorat de l'Académie de Poitiers

22 rue Guillaume le Troubadour 86000 Poitiers

Tél 05 16 52 66 00 ac-poitiers.fr

Mutualité Sociale Agricole Sèvres Vienne

8 rue Gambetta 86200 Loudun

Tél 05 49 43 86 79 www.msa79-86.fr

Ouvert: le mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

Pôle Emploi Loudun

1 rue des Aubuis ZI de Ouagadougou 86200 Loudun

Tél 39 95 www.pole-emploi.fr

Ouvert:

du lundi au mercredi de 8h30 à 16h30

le vendredi de 8h30 à 15h30

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES



3 mai

- → Couvre-feu maintenu
- → Télétravail maintenu
- → Statu quo sur les commerces
- → Réouverture des collèges avec une demi-jauge pour les classes de 4e et 3e
- → Réouverture des lycées en demi-jauge

ÉTAPE 1

- → Fin de l'attestation pour les déplacement en journée
- → Levée des restrictions pour les déplacements inter-régionaux

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES



19 mai

- → Couvre-feu décalé à 21h
- → Télétravail maintenu
- → Réouverture* des commerces
- → Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum
- → Réouverture* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis 800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR

- ÉTAPE 2
 SAUF SITUATION SANITAIRE
- → Réouverture* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs 800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- → Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- → Rassemblements de plus de 10 personnes interdits

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES



9 juin

- → Couvre-feu à 23h
- → Assouplissement du télétravail
- → Réouverture* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à
 5000 personnes dans les lieux
 de culture et les établissement sportifs
 (pass sanitaire)

ÉTAPE 3

- → Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- → Réouverture* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- → Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES



30 juin

- → Fin du couvre-feu
- → Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale

ÉTAPE 4 SAUF SITUATION SANITAIRE

- → Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)
- → Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- → Les discothèques demeurent fermées

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.